

**PLATE FORME DES ORGANISATIONS DE LA SOCIETE  
CIVILE, MEMBRES DU FORUM NATIONAL DE LA  
CONFERENCE DES ECOSYSTEMES DES FORETS  
DENSES ET HUMIDES D'AFRIQUE CENTRALE  
(FORUM NATIONAL CEFDHAC)**

**PROJET DE DOCUMENT DE POSITION**

La réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD) est un mécanisme incitant les pays en développement à protéger, mieux gérer et utiliser rationnellement leurs ressources forestières, et de contribuer ainsi à la lutte mondiale contre le changement climatique en réduisant les émissions de gaz à effet de serre.

En conférant une valeur financière au carbone stocké dans les arbres, les stratégies REDD font en sorte que les forêts sur pied aient une valeur beaucoup plus grande que celle associée à l'exploitation forestière. C'est cette perception du programme REDD+ qui place le Gabon dans une incertitude et l'empêche d'asseoir une véritable politique nationale de REDD+.

Au regard de cette préoccupation qui présente la REDD+ comme un mécanisme qui freine le développement du pays, nous, plate forme des organisations de la société civile affirmons que la portée de la « REDD+ » dépasse la déforestation et la dégradation des forêts, et prend en compte la préservation, la gestion durable des forêts et le renforcement des stocks de carbone pour leur rôle dans la réduction des émissions.

Par ailleurs, la position des autorités consignée dans le Plan Climat considère la question de déforestation et de dégradation des forêts de manière globale, alors que de l'avis de la plate-forme des organisations de la société civile, il est pertinent que cette problématique soit traitée de manière sectorielle ou locale, du fait de la complexité et de la diversité des activités sources de pression.

Fort de ce qui précède, nous recommandons :

- l'amélioration de la gouvernance pour une politique REDD+ cohérente.

En effet, faute de coordination entre les différents acteurs institutionnels, la gouvernance environnementale est inefficace. Par conséquent, il est important de clarifier les rôles, attributions et responsabilités du Point Focal CCNUCC logé au

Ministère en charge de l'Environnement et du Développement Durable, du Conseiller du Ministre des Eaux et Forêts en charge de la REDD+ et du Conseiller Spécial du Chef de l'Etat.

Le Conseil Climat, du fait de son positionnement et de sa composition, serait le cadre approprié pour assurer le leadership en terme de coordination des activités dans la mise en œuvre de la Politique REDD+ et des changements climatiques. Et toujours dans le souci de la bonne gouvernance, le Conseil Climat doit s'ouvrir à toutes les parties prenantes dont les acteurs de la société civile.

- la définition d'une politique REDD+ et changements climatiques adoptée de manière consensuelle par l'ensemble des Parties Prenantes. Cette politique ne doit pas être comprise comme dictée par une frange des hauts cadres de l'administration sans consultation aucune des autres parties prenantes. Cette politique doit se traduire par :

1. la conception et l'adoption d'une Stratégie Nationale REDD+ et les changements climatiques complétée par une stratégie de communication car le mécanisme REDD+ est méconnu du grand public. Cette stratégie de communication devrait conduire le Gouvernement à élaborer et disséminer un discours officiel, clair et simple sur la REDD+ et les changements climatiques.
2. le renforcement de la gestion durable des écosystèmes forestiers à travers la conclusion de l'accord lié au processus FLEGT et encourager la certification forestière. L'accord FLEGT contribuera à instaurer le contrôle de la légalité et le respect des plans d'aménagement